CONSEIL MUNICIPAL



Compte rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2017

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

Participants:

Adjoints: Mr. SULLO Henri - Mr. ROCHE Philippe - Mme AURIER Evelyne

Conseillers Municipaux: Mrs. BOSSARON Pascal - BERGER Frédéric - BOUHIER Emmanuel - CHAPUT

Agnès - CHAMBON Hervé - RICHARD Charles - PINON Sandra - QUINET Eliane.

Absent: Mmes ALBERT Christelle (pouvoir à M CHAMBON Hervé) – FUENTES Carmen (pouvoir à M

SULLO Henri) – Mme LHOSTE Nicole (pouvoir à Mme QUINET Eliane)

ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE.

Demande de subvention exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur

Mr le Maire expose aux élus qu'un soutien financier de l'Etat couvrira à 50 % le coût global des projets retenus dans la limite de 7 000 € par école, présente le devis VIDELIO IEC correspondant à l'équipement des deux classes de l'école de Chazelles. Il rappelle le vote du budget primitif 2017 et la nouvelle opération « Ecole de Chazelles - équipement numérique ». A la suite des renseignements donnés par les services de Mme PIRES BEAUNE, il propose de demander une subvention exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet ainsi que le devis VIDELIO IEC et donne tous pouvoirs à Mr le Maire.

NAVETTE DE CANTINE.

Choix du prestataire

Suite au courrier du Département du Puy-de-Dôme concernant les navettes de cantines, Mr le Maire indique qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, la commune devra prendre en charge ce service. Mr le Maire présente trois devis d'entreprises de transports (FAURE – DELAYE – KEOLIS). Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de KEOLIS et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour contractualiser l'exploitation du service navette de cantine.

VIREMENTS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE.

Budget principal et budget assainissement – exercice 2015/2016

Mr le Maire donne lecture du courrier de la Sous-préfecture de Riom :

CONSEIL MUNICIPAL

- *Budget principal* : l'étude portant sur l'accessibilité des locaux communaux a été suivie de travaux, les premiers ont été réalisés fin décembre 2016 et le règlement a été effectué en janvier 2017,
- *Budget assainissement* : l'étude de maîtrise d'œuvre concernant la station d'épuration de Persignat et des réseaux correspondants a été suivie de travaux début 2016 et s'achèveront en 2017.

Les frais d'insertion (Centre France Publicité) correspondaient aux appels d'offres pour ces mêmes travaux. Par conséquent, il s'agit de les intégrer en procédant à deux opérations comptables.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce vote de crédit supplémentaire et donne tous pouvoirs à Mr le Maire afin d'effectuer les opérations correspondantes et adresser un recours gracieux auprès des services de la Sous-préfecture.

REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE.

Il convient de réadapter les régimes indemnitaires existants afin de tenir compte des nouvelles dispositions réglementaires. Il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les limites prévues des textes, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités. Considérant le courrier de Mr le Sous-préfet de Riom en date du 23 mars 2017. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer les nouvelles indemnités concernant les filières administrative, sociale et technique.

EPF SMAF.

Propriété 17 place de l'Eglise à Aubiat.

Mr le Maire expose la possibilité d'acquérir l'immeuble au 17 place de l'Eglise à Aubiat en vue de favoriser l'accueil de nouveaux commerces sur la commune. Cette propriété est actuellement en location. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande l'intervention du Service des Domaines afin de procéder à une estimation financière, souhaite solliciter le EPF Smaf quant à l'acquisition de ce bien et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour faire une proposition financière qui tiendra compte des mises aux normes.

ALIMENTATION BTS.

Lachamp (Pichon Sonia - Pichon Jacky).

Des travaux d'alimentation en énergie sont nécessaires pour la construction des maisons à Lachamp. D'après les informations fournies par le S.I.E.G. la part communale se monte à 1862.50 €. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'estimation du S.I.E.G., autorise Mr le Maire à signer le devis et à engager les travaux, précise que la dépense sera inscrite au budget communal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU P.D.D.

Modification des statuts.

Le S.I.E.G du Puy-de-Dôme modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs. Mr le Maire donne lecture du projet des nouveaux statuts. Après délibération, le Conseil municipal, par 1 abstention et 14 voix pour, décide d'approuver les nouveaux statuts du S.I.E.G. et les annexes, d'approuver le principe de représentation des collectivités, d'approuver le mode de consultation des membres et de donner, dans ce cadre, mandat à Mr le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATIONS DIVERSES.

Assainissement Persignat.

L'assainissement, partie publique, est terminé. Suite à un arrêt maladie du chef de chantier, une vingtaine de branchements privés reste à faire. La fin des travaux est prévue au mieux pour la mi-juin. Un courrier de réclamation a été adressé à l'entrepreneur.

ORANGE.

Installation d'une antenne réseau.

Une étude d'implantation d'une antenne réseau, pour une meilleure connexion sur le village d'Aubiat, est envisagée. Il reste à trouver un terrain communal pour cette installation, la durée d'étude est estimée à 18 mois.

DESENCLAVEMENT DE LA PARCELLE PRIVEE A CHAZELLES.

Le Maire a proposé d'étudier plusieurs possibilités, suite à la demande de désenclavement de la parcelle privée à Chazelles :

- Cession d'un chemin d'accès sur notre parcelle communale,
- Autorisation de passage sur notre parcelle communale,
- Création d'une voie publique sur notre parcelle communale.

Les trois des scénarios étudiés, ont fait l'objet d'un refus des élus, aucune délibération n'a été prise.

Ces scénarios avaient tous un impact négatif pour l'intérêt de notre collectivité, comme les problématiques de servitude de réseau sur la parcelle, le changement des règles de constructibilités pour au moins deux lots du lotissement, ou encore le financement communal des réseaux en cas de création de voie publique. Les membres du conseil municipal d'Aubiat regrettent cette situation, aux yeux des élus, cette problématique de désenclavement et lié à un découpage familiale de la parcelle non anticipé.